

Le seul point qu'on traite différemment, c'est l'opportunité d'une loi distincte sur le financement des élections. Si je comprends bien le bill, il mettrait en œuvre ces dispositions en apportant des modifications à la loi existante. Le comité spécial de la Chambre des communes a tenu 49 séances et formulé 52 recommandations. Il a entendu les témoignages des députés des Assemblées législatives du Québec et de la Nouvelle-Écosse qui ont des lois semblables. Ont aussi témoigné des spécialistes de ces questions tels que M. Palteel qui a écrit un ouvrage à ce sujet et qui est très au courant des questions de dépenses d'élection et de réforme électorale.

J'aimerais rendre hommage au président de ce comité spécial, monsieur Hyliard Chappell, l'ancien député de Peel-Sud. Tous les députés se rendent compte de la somme de travail qu'exige d'un président de comité la préparation du rapport. Ce fut particulièrement vrai dans le cas du présent rapport en raison du travail minutieux et complexe qu'il a comporté. Le comité a été inondé de recommandations de toutes sortes, et le président a certainement abattu une énorme besogne à préparer le rapport d'où ont été tirées la plupart des dispositions de ce bill.

De ses audiences, le comité conserve des impressions très distinctes des témoignages des différents partis politiques, des particuliers intéressés, des députés actuels, des candidats défaits, de professeurs et de nombreuses associations de toutes les régions du Canada. Les membres du comité ont acquis la certitude que les frais d'élection augmentent très rapidement, que l'époque où les chefs de partis faisaient la campagne en train, est révolue. Nous sommes à l'ère des avions à réaction, et les frais qu'entraînent les déplacements des dirigeants d'un bout à l'autre du pays, la préparation d'affiches—le député d'Ontario (M. Cafik) a même proposé de les interdire en raison de ce qu'elles coûtent—et les annonces télévisées qui ne durent qu'un instant, se chiffrent par milliers de dollars.

● (2030)

Le comité reconnaissait particulièrement aussi les énormes dépenses des campagnes électorales et ses membres, tous des députés, avaient personnellement une idée du prix qu'il en coûtait. Ils avaient l'impression que le citoyen moyen, sans beaucoup de ressources financières, ou sans l'aide des grands syndicats ou des grandes entreprises, ne pouvait pas gagner d'élections. On déplorait que des gens brillants, des gens dévoués et désireux de servir leur pays ne puissent se présenter à un poste public ou, s'ils se présentaient, n'y parvenir qu'avec une énorme aide financière.

Les membres du comité se sont inquiétés du fait que les dépenses des partis politiques augmentaient à un rythme incontrôlable, et ceux-ci en présentant leurs mémoires ont manifesté leur extrême inquiétude. On a insisté sur la nécessité de nous enlever de l'idée qu'une contribution politique devait se faire à la dérobée, subrepticement, qu'elle avait quelque chose de pas très respectable. Bon nombre de gens voulaient que nous envisagions plutôt une telle contribution comme aussi acceptable qu'un don à l'Église, à la charité ou à un projet communautaire.

Personnellement, je m'inquiète vraiment que pour une raison ou une autre les gens trouvent notre processus politique un peu douteux tant que vous n'êtes pas parvenu, tant que vous n'avez pas réussi à vous faire élire. Ils ont tort à mon avis. S'il devient respectable pour l'homme ou la femme élu, alors tout le processus, toute l'organisation, tout le travail des comités et le reste devraient l'être aussi.

### *Dépenses d'élection*

Nous voulons élargir, par la base, la participation du public à la politique. Nous voulons qu'il devienne respectable non seulement de travailler pour un candidat mais aussi de verser des fonds à la chose publique. Voici un exemple intéressant de l'attitude générale selon laquelle la politique n'est pas tout à fait respectable: bien des commissions scolaires permettront à un député de convoquer et de tenir une réunion dans l'une des écoles de sa circonscription, mais par contre elles estiment qu'il n'est pas tout à fait convenable pour un parti politique de tenir une réunion dans ces mêmes écoles. Nous devons, à mon avis, nous défaire de cette attitude. Si les députés, une fois élus, sont tout à fait respectables, du fait qu'ils doivent représenter d'autres individus, alors à mon avis tout le processus devrait l'être.

On s'est inquiété au comité des gens qui versent une contribution aux partis politiques, de la façon dont on recueille cet argent, de son volume, du contrôle des fonds et de leurs effets sur l'ensemble du processus démocratique. Le processus de réforme a maintenant atteint son point culminant avec le bill C-203. Il va au-delà des propositions du bill C-211 présenté en mai dernier, lequel avait subi beaucoup d'amendements importants au comité. Le bill remplit également une promesse du premier ministre (M. Trudeau), peu de temps après son élection comme premier ministre, qui avait déclaré vouloir entreprendre des réformes dans ce domaine.

Le bill fixe une limite aux dépenses des candidats et des partis. Les partis ont droit à 30c. par électeur dans chaque circonscription où le parti présente un candidat. Les candidats ont droit à un maximum de 66c. par électeur de leur circonscription. Par exemple, dans une circonscription qui compte 30,000 électeurs, le montant maximal des dépenses du candidat serait d'environ \$20,000.

Le bill rend obligatoire la divulgation des dons de plus de \$100 à un parti ou un candidat. Il ouvre les livres des partis politiques. Il accorde pour les dons un crédit fiscal d'au plus \$500. Néanmoins, le système est en faveur de ceux qui font de petits dons. Une personne qui fait un don de \$100 peut obtenir un dégrèvement fiscal équivalent à 75 p. 100 du montant de son don.

Le bill prévoit également une aide aux candidats en ce qui concerne les cartes de notification de scrutin. C'est là une contribution valable. Actuellement, la plupart des candidats en envoient, ce qui représente pour eux une dépense assez considérable. Souvent ces cartes sont préparées en toute vitesse, ce qui engendre parfois des erreurs. Le pauvre électeur peut recevoir deux ou trois de ces cartes à son domicile, et si l'une d'elles est erronée et les deux autres correctes, cela peut susciter de la confusion. Cette éventualité sera à l'avenir supprimée parce qu'une seule carte sera désormais adressée à chaque électeur par le président d'élection de chaque circonscription.

Le bill prévoit également une contribution en espèces aux candidats qui recueillent plus de 20 p. 100 des suffrages exprimés, à raison de 16c. par électeur pour les premiers 25,000, et de 14c. par électeur additionnel. Il prévoit également le remboursement des dépenses de voyage dans les circonscriptions rurales étendues, ce qui constitue à cet égard une aide réellement appréciable. Le projet de loi prévoit également une somme en espèces de \$250 pour chaque candidat qui obtient 20 p. 100 des voix. Comme le proposait le rapport du comité, cela est destiné aux frais de vérification.